



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 JUILLET 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 21

votants : 21

Date de convocation : 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absent : néant ;

Absents excusés : M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. COUASNON Michel ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

Pouvoir : M. GOUPIL Jean-Paul donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;
Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme. LECHEVALIER Nathalie.

2022-06-067 - ASSOCIATION LE TOURNEVIS – PROJET D'IMPLANTATION D'UN ATELIER D'INSERTION A LOUVIGNE-DU-DESERT – FINANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

La commune souhaite vérifier la faisabilité d'implantation d'un atelier d'insertion autour du réemploi et de surcyclage de mobilier au 45 rue Lariboisière, dans les locaux vacants d'un ancien atelier de menuiserie, aujourd'hui propriété privée. La réussite du projet, porté par une association (association Le Tournevis), constitue un enjeu du programme de revitalisation du centre-bourg porté par Louvigné-du-Désert et pour conforter le volet « économie sociale et solidaire » du projet municipal.

L'association a une idée des activités qu'elle souhaite développer dans la structure, mais le programme n'est pas encore bien défini. La commune souhaite vérifier, à partir d'un diagnostic du bâtiment et dans un échange interactif, la capacité du site et les limites des locaux existants pour accueillir le projet. Il s'agit d'envisager les différentes possibilités pour éclairer la décision en matière d'usage et de financements de travaux et aider au choix d'un scénario programmatique partagé par les acteurs impliqués dans le projet.

Le prestataire devra, tout au long de l'étude, prendre en considération les objectifs définis par l'équipe municipale dans le cadre de son projet de centralité (programme « Petites Villes de Demain », commanditaire de l'étude, en cohérence avec le projet porté par l'association Le Tournevis. L'étude s'appuiera ainsi sur :

1/ Un diagnostic

Cette phase consiste à recueillir les données d'entrées puis à définir le contenu de l'opération et à vérifier sa faisabilité. Pour cela, le prestataire devra recueillir et assimiler les informations nécessaires :

- prise de connaissance du projet porté par l'association ;
- prise de connaissance du contexte : carte-guide « Petit Ville de Demain » et projet de revitalisation porté par la municipalité ;
- recueil des contraintes réglementaires ;
- analyse du site d'implantation possible et prise en considération des conditions fixées par le propriétaire (location seulement partielle des locaux disponibles, travaux à prévoir à porter par l'association...).

2/ Une comparaison de deux scénarios d'aménagement

Le prestataire devra proposer différentes hypothèses de pré-programme et d'organisation spatiale en analysant le projet dans sa dimension :

- **Administrative** : recensement des contraintes administratives d'un Établissement Recevant du Public (ERP) en prenant en compte la réglementation en vigueur.
- **Architecturale et urbaine** : en prenant en compte les particularités d'une réhabilitation en secteur urbain.
- **Fonctionnelle et économique** : en recueillant les demandes des habitants, des usagers, des associations ainsi que des futurs utilisateurs. Par ailleurs, Fougères Agglomération, l'agence départementale, la Région, le pôle ESS, ainsi que le SMICTOM seront des partenaires ressources indispensables de la démarche.
- **Technique** : coûts d'investissements directs, coûts d'investissements induits ou indirects, temporaires ou définitifs, planning et dates clés de l'opération.

Deux scénarios à minima seront envisagés et étudiés :

- Scénario 1 : un aménagement « clé en main » et facilitant le démarrage de l'activité à court terme, sans investissement lourd.
- Scénario 2 : un aménagement « performant » mettant en évidence une logique de développement à plus long terme, adossée à une stratégie d'investissement plus conséquente.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain cette étude peut faire l'objet d'un cofinancement de la part de l'Etat via la Banque des Territoires, ainsi que du Département d'Ille-et-Vilaine.

PROPOSITION

Vu la proposition du cabinet SENSORIUM d'un montant de 11 800 € HT ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le lancement d'une étude de faisabilité telle que décrite en exposé ;
- de valider la proposition du cabinet SENSORIUM d'un montant de 11 800 € HT ;
- de solliciter la participation financière de l'Etat via la Banque des Territoires ainsi que du Département d'Ille-et-Vilaine.

DECISION

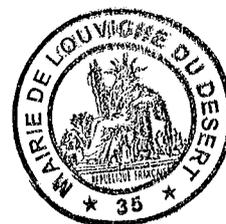
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 7 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État